

CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT
NUMÉROS 6-A-12 (2021) ET 6-1-74 (2021), MODIFIANT RESPECTIVEMENT LE
PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

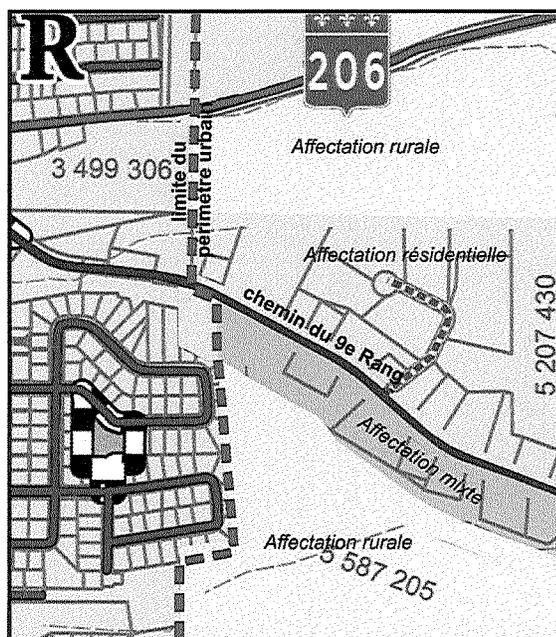
1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 février 2021, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

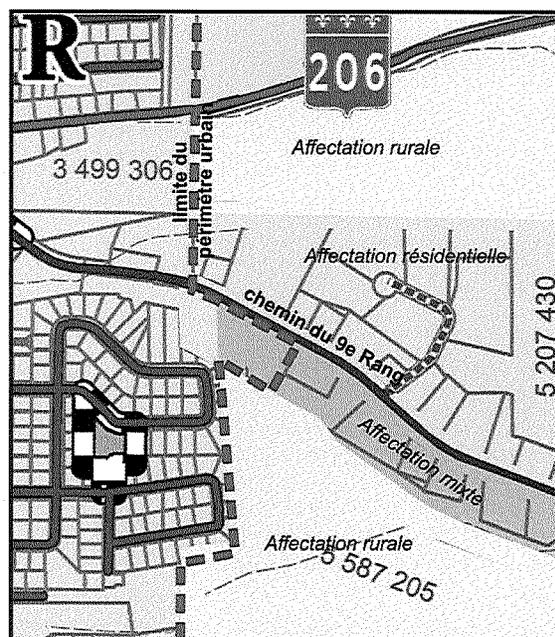
- Projet de règlement numéro 6-A-12 (2021) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme concernant la délimitation du périmètre urbain en bordure du chemin du 9^e Rang ».
- Premier projet de règlement numéro 6-1-74 (2021) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les usages liés aux métiers de la construction en bordure d'une section du chemin du 9^e Rang ».

2. Résumé du projet de règlement numéro 6-A-12 (2021)

Ce projet de règlement a pour objet d'intégrer la nouvelle délimitation du périmètre urbain, en bordure d'une section du 9^e Rang, suite à une modification apportée au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook (voir croquis ci-joint).



Limite du périmètre urbain comme illustrée dans le schéma d'aménagement et de développement durable avant modification



Limite du périmètre urbain après modification du schéma d'aménagement et de développement durable



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 10 février 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 février 2021.

Donné à Coaticook, ce 10 février 2021.

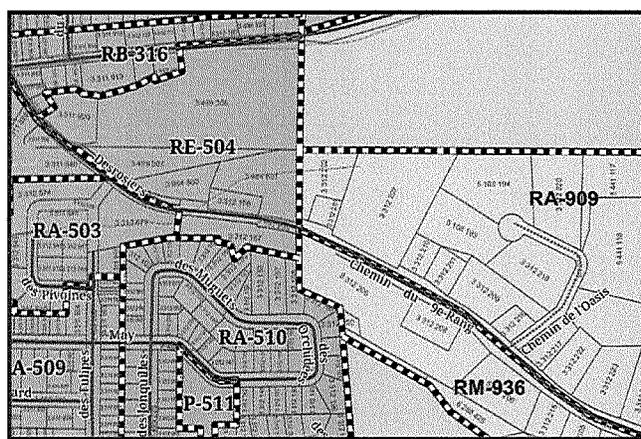
La greffière,

Geneviève Dupras

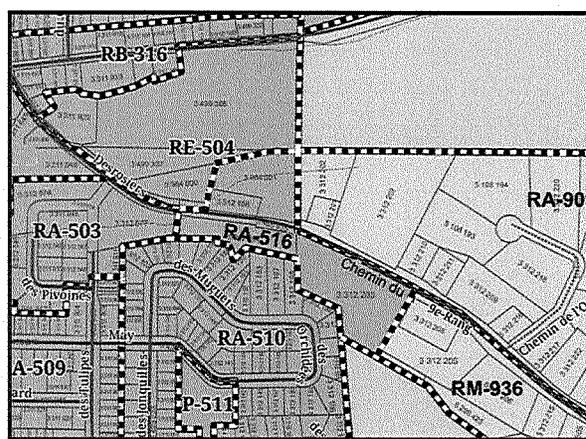
3. Objet du premier projet de règlement numéro 6-1-74 (2021)

Ce premier projet de règlement a pour objet de créer une nouvelle zone (zone RA-516), en bordure d'une section du chemin du 9^e Rang à la sortie de la rue Desrosiers (voir croquis ci-joint), dans le but d'y autoriser les usages liés aux métiers de la construction. Les habitations unifamiliales et l'aménagement d'un logement au deuxième étage d'un bâtiment principal occupé par un usage d'entrepreneur en construction sont également permis dans la zone.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



Délimitation actuelle des zones



Délimitation des zones suite à la création de la zone RA-516

4. Consultation écrite

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément aux instructions du ministère de la Santé et des Services sociaux, ces projets de règlement sont assujettis à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. À cet effet, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Mme Geneviève Dupras
Hôtel de ville de Coaticook
150, rue Child
Coaticook (Québec) J1A 2B3

ou par courriel à l'adresse g.dupras@coaticook.ca

Les commentaires doivent être reçus à l'hôtel de ville au plus tard le 26 février 2021.

5. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation en appelant au numéro (819) 849-2721, poste 231 et pour toute question ou information supplémentaire sur la demande.

DONNÉ à Coaticook ce 10^e jour du mois de février 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras